

FORMULE 19

(Loi sur les services à la famille, L.N.-B. 1980, c.F-2.2, art.79(3))

AVIS D'INTENTION DE DEMANDER UNE ORDONNANCE D'ADOPTION

DESTINATAIRE : Le ministre du Développement social

Je (nous) soussigné(e)(s), et, de dans le de, province du Nouveau-Brunswick, vous avisons, par les présentes, de notre intention de demander une ordonnance d'adoption relativement à (« l'enfant ») (prénom(s), l'initiale du nom de famille et numéro d'enregistrement de naissance) né(e) le (jour/mois/année) à dans la province du Nouveau-Brunswick. (lieu de naissance)

1 Il existe un/il n'existe pas de lien de parenté entre moi (nous) et l'enfant. (S'il existe un lien de parenté, en préciser la nature.)

2 Ne cocher qu'une seule case :

[] L'enfant est à la charge du Ministre.

- OU -

[] L'adoption est une adoption privée. Le(s) nom(s) et adresse(s) du (des) parent(s) de l'enfant (ou le(s) tuteur(s) si les parents sont décédés) sont les suivants :

.....

3 Je comprends (nous comprenons) que :

a) la cour peut exiger du Ministre qu'il procède à une enquête sur le placement en vue de l'adoption et qu'il fournisse un rapport à la cour;

b) c'est une infraction à la Loi sur les services à la famille, tant avant qu'après la naissance d'un enfant, d'accorder ou de recevoir, ou encore de consentir à accorder ou à recevoir un paiement, une récompense ou un avantage quelconque en raison, en contrepartie, ou à l'occasion

- (i) de l'adoption ou de l'adoption proposée d'un enfant,
(ii) de l'octroi ou de la signature d'un consentement en vue de l'adoption d'un enfant,
(iii) du placement de l'enfant en vue de son adoption, ou
(iv) de la conduite de négociations ou de la mise au point d'arrangements en vue de l'adoption d'un enfant.

4 Je consens (nous consentons) à fournir tous renseignements que la cour peut requérir si elle ordonne la tenue d'une enquête sur le placement en vue de l'adoption.

FAIT à, le 20.

..... (signature)

..... (signature)